

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AGDE

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Espace Mirabel

34300 AGDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2011

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Mesdames Yvonne KELLER, Anne-Marie GARRIGUES, Catherine FLANQUART, Lucienne LABATUT

Messieurs Gilles D'ETTORE, Robert COQUIER, Raymond CARRE, Jean-Pierre CAVAILLES, Sébastien FREY

Étaient excusés : Christiane MOTHES, Gilberte CARAYON, Souad MOKHTARI

Mandants

Anne HOULES

Yves MANGIN

Agnès LAMBIÉS

Mandataires

Robert COQUIER

Raymond CARRE

Lucienne LABATUT

Secrétaire de séance : Laurence CAMPOS, Directrice du CCAS d'Agde

Ouverture de la séance à 10H00.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président du CCAS.

PROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUILLET 2011

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

STRATEGIE MANAGERIALE

Question N°1 - Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente

Conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur le Président informe l'Assemblée des Décisions prises par Madame la Vice-Présidente ou lui-même dans le cadre des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibération du 28 avril 2008.

N° de la Décision	Objet	Prestataire ou cocontractant	Montant
N°2011-I-60	Avenant n°3 au contrat d'entretien du nettoyage des vitres du bâtiment du CCAS d'Agde entre le CCAS d'Agde et la Société AUGEIX	Société AUGEIX	4 736,16 €/an
N°2011-I-61	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et la MJC	MJC	A titre gratuit
N°2011-I-62	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et JAZZINADE	JAZZINADE	A titre gratuit
N°2011-I-63	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Comité d'Organisation de Manifestations Historiques d'Agde	Comité d'Organisation de Manifestations Historiques d'Agde	A titre gratuit
N°2011-I-64	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association NOUAS	Association NOUAS	A titre gratuit
N°2011-I-65	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association « les Objets Trouvés »	Association « les Objets Trouvés »	A titre gratuit

	Objets Trouvés »		
N°2011-I-66	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et la Société Nautique des Jouteurs Agathois	Société Nautique des Jouteurs Agathois	A titre gratuit
N°2011-I-67	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et la Société Nautique des Jouteurs Agathois	Société Nautique des Jouteurs Agathois	A titre gratuit
N°2011-I-68	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association Les Amis du Cheval Marin	Association Les Amis du Cheval Marin	A titre gratuit
N°2011-I-69	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Pôle Age d'Or de la Ville d'Agde	Pôle Age d'Or de la Ville d'Agde	A titre gratuit
N°2011-I-70	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Département de l'Education de la Ville d'Agde	Département de l'Education de la Ville d'Agde	A titre gratuit
N°2011-I-71	Contrat de location de matériel n°02-211-CV entre le CCAS d'Agde et la société LOCABAT	société LOCABAT	4,00€ HT/jour + 278,00€ HT de transport aller
N°2011-I-72	Contrat de location entre la Ville d'Agde et le CCAS d'Agde concernant le logement : T3 – 2 impasse Chassefière – 2ème étage – n°L5 – 34300 AGDE	Ville d'Agde	3 000,00€/an
N°2011-I-73	Contrat de location entre la Ville d'Agde et le CCAS d'Agde concernant le logement : T2 – 2 impasse Chassefière – 1er étage – n°L4 – 34300 AGDE	Ville d'Agde	2 000,00€/an
N°2011-I-74	convention de mise à disposition des salles 2 et 4 du Pôle Age d'Or – Immeuble Jardin de la Calade – 2ème étage – 2 avenue du 8 mai 45 – 34300 AGDE entre le CCAS et l'Association « Les Scènes d'Oc »	Association « Les Scènes d'Oc »	A titre gratuit

SECOURS FINANCIERS

Décisions N° D11-55 à D11-58 (commission sociale du 18/07/11) représentant **4 secours** pour un montant total de 663,41€, (ayant servi à financer 2 aides au logement, 1 aide à l'énergie et 1 aide à la subsistance).

Décisions N° D11-59 (commission sociale du 04/08/11) représentant **1 secours** pour un montant total de 300,00 €, (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance).

Décisions N° D11-60 à D11-61 (commission sociale du 10/08/11) représentant **2 secours** pour un montant total de 154,61€, (ayant servi à financer 1 aide à l'énergie et 1 aide à la subsistance).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Décisions N°F11-40 à F11-42 (commission FAJ du 25/07/11) représentant **3 aides** pour un montant total de 847,67 € (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance, 1 aide à la mobilité et 1 aide au logement).

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 28 avril 2008 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 28 avril 2008 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

RESSOURCES HUMAINES

Question N°2 - Objet : Modification du Tableau des effectifs

Pôle Stratégie managériale :

A compter du 01/08/2011 nomination par avancement de grade d'un agent en qualité de Rédacteur Principal après avis de la CAP du 18/02/2011. Il convient donc de supprimer un poste de Rédacteur.

Pôle Enfance et Famille :

A compter du 01/08/2011 nomination par avancement de grade d'un agent en qualité d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe après avis de la CAP du 18/02/2011. Il convient donc de supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe.

L'Éducatrice de jeunes enfants placée en congé maladie de longue durée est prolongée. Il est proposé de prolonger le contrat de remplacement de l'éducatrice de jeunes enfants non titulaire à temps complet du 01/09/2011 au 30/11/2011.

Il est mis fin au contrat à durée indéterminée d'une assistante maternelle pour inaptitude physique à tout poste. L'agent percevra une indemnité de licenciement. Il convient donc de supprimer un poste d'assistante maternelle.

Une auxiliaire principale de puériculture 1ère classe est prolongée en congé maladie depuis le 10 février 2011 jusqu'au 09/11/2011. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de recruter une auxiliaire de puériculture non titulaire à temps complet pour une période de 3 mois jusqu'au 30 novembre 2011.

Une éducatrice de jeunes enfants placée en congé maternité reprend ses fonctions à 50%. Il est donc proposé de reconduire le contrat de remplacement correspondant pour une période de 3 mois soit du 01/09/2011 au 30/11/2011.

Un adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet assurant différents remplacements donne entièrement satisfaction dans les différentes missions qui lui sont confiées. Son contrat arrivant à échéance et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler son contrat pour une période de 6 mois soit du 01/10/2011 au 31/03/2012.

Afin d'assurer la continuité du service :

- Il est proposé de prolonger le contrat d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet (CAP petite enfance) pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars 2012 sur la structure Louise Michel.

- Il est proposé de prolonger le contrat d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet (CAP petite enfance) pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril 2012 sur la structure La Genouillade.

- Il est proposé de prolonger le contrat d'une auxiliaire de puériculture non titulaire à temps complet de 6 mois soit du 01/09/2011 au 28/02/2011 sur la structure Louise Michel.

Un d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe saisonnier, donne entièrement satisfaction dans les missions qui lui sont confiées. Afin d'assurer la bonne continuité de service il est proposé de le recruter à temps non complet soit 17H50 en qualité d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire et ce pour une période de 3 mois soit du 05/09/2011 au 05/12/2011 sur l'Accueil de Loisirs Maternel.

Pôle Age d'Or :

- Afin d'assurer la continuité de service portage à domicile, il est proposé de prolonger le contrat d'un agent en qualité d'Adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour une période de 6 mois soit du 1^{er} septembre 2011 au 28 février 2012.

- Il est proposé de recruter par voie de mutation un Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe sur le pôle Age d'Or.

Pôle Insertion et Solidarité :

Afin d'assurer la continuité du service Social :

- Il est proposé de reconduire le contrat d'un Assistant socio-éducatif contractuel pour une durée de 6 mois soit du 01/11/2011 au 30/04/2012.

- Et de pallier à l'absence de 2 agents placés en congé de maternité, il est proposé de reconduire le contrat d'un Adjoint Administratif non titulaire à temps complet du 15/09/2011 au 31/12/2011.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme définie ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIT que les crédits sont prévus au Budget du CCAS.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 012 du Budget du CCAS.

A L'UNANIMITE

Question N°3- Objet :Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association « Comité Agathois d'Organisation de Manifestations Historiques »

L'association « Comité Agathois d'Organisation de Manifestations Historiques » qui assure la réalisation de manifestations historiques, festives, culturelles et citoyennes a sollicité le renouvellement de la mise à disposition d'un agent du CCAS du 1er juin 2011 au 31 mai 2012.

Une convention de mise à disposition, qui précise notamment les modalités d'intervention de l'agent, a été établie et doit être présentée à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Hérault. Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'accepter le renouvellement de la mise à disposition de cet agent dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE le renouvellement de la mise à disposition de cet agent dans les conditions définies ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°4- Objet : Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association « L'Escale de Terrisse »

L'association « L'Escale de Terrisse » qui assure la gestion de l'Épicerie Sociale a sollicité le renouvellement de la mise à disposition d'un agent du CCAS du 1er septembre 2011 au 30 juin 2012.

Une convention de mise à disposition, qui précise notamment les modalités d'intervention de l'agent, a été établie et doit être présentée à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Hérault.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'accepter le renouvellement de la mise à disposition de cet agent dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE le renouvellement de la mise à disposition de cet agent dans les conditions définies ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°5- Objet : Attribution de la subvention 2011 au Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Agde

Le Comité d'œuvre Sociales de la Ville d'Agde, du Centre Communal d'Action Sociale d'Agde et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été mis en place en 2000.

Les Ressources de ce Comité des Œuvres Sociales sont constituées, pour partie, par une subvention attribuée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention est calculée en appliquant un pourcentage déterminé au montant de la masse salariale des agents du CCAS (rémunération brute hors agents saisonniers, vacataires et agents extérieurs). Le pourcentage est de 0,8% de la masse salariale calculée au 31/12/2010.

Le montant de cette masse salariale au 31 décembre 2010 est de 3 572 128.43 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales une subvention de 27 389,95 euros pour l'année 2011 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Agde, pour l'année 2011, une subvention d'un montant de 27 389,95 €

DIT que la dépense (chapitre 65 article 6573) est prévue au Budget 2011 du CCAS

A L'UNANIMITE

Question N°6- Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Agde pour l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel.

Le Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Agde (C.O.S), du Centre Communal d'Action Sociale d'Agde et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est chargé d'organiser l'arbre de Noël des enfants du personnel.

Cette fête concerne les enfants âgés de 12 ans au plus, y compris ceux dont les parents n'adhèrent pas au C.O.S . Cette journée comporte un spectacle adapté aux enfants à l'issue duquel il est remis un cadeau à chaque enfant.

Afin de financer cette prestation en faveur du personnel, il est proposé d'attribuer au C.O.S une subvention de 36 euros par enfants nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2011. Sont concernés par cette manifestation 77 enfants, ce qui représente une subvention municipale d'un montant de 2 772,00 euros pour l'année 2011.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales une subvention pour l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel pour l'année 2011 pour un montant de 2 772,00 euros et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Agde, une subvention pour l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel pour l'année 2011 pour un montant de 2 772,00 euros

DIT que la dépense est prévue au Budget 2011 du CCAS

A L'UNANIMITE

INSERTION ET SOLIDARITE

Question N°7- Objet :Noël pour tous

Par délibération du 27 octobre 2003, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé la remise d'un chèque cadeau de 20.00 € à l'occasion des fêtes de fin d'année, au bénéfice des jeunes Agathois issus de familles rencontrant des difficultés financières.

Chaque chèque cadeau d'une valeur de 20.00 € sera valable pour l'achat de produits des rayons jouet, librairie et textile d'un **hypermarché de la ville.**

Les critères d'attribution de ce bon de Noël sont les suivants

- Enfants nés entre 1999 et 2011 inclus
- Quotient familial inférieur à 8.00 € par jour
- Avoir sa résidence principale sur Agde.

Les inscriptions seront prises auprès du service social du CCAS du **lundi 24 octobre au vendredi 18 novembre 2011 inclus.** La manifestation «*Noël pour tous*» aura lieu le **mercredi 7 décembre 2011** à la salle des fêtes d'Agde.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le renouvellement de l'action «*Noël pour tous*» dans les conditions précisées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE le renouvellement de l'action «*Noël pour tous*» dans les conditions précisées ci-dessus

DIT que la dépense (chapitre 011 article 6232) est prévue au Budget 2011 du CCAS

A L'UNANIMITE

AGE D'OR

Question N°8– Objet : Sortie TOULOUSE modification du moyen de paiement

En raison de la complexité administrative soulevée par le prestataire restauration « Restaurant les Beaux Arts » à Toulouse pour l'ouverture d'un compte client, le règlement de ce dernier s'effectuera par régie d'avance et non par mandat administratif comme prévu initialement.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte du nouveau mode de paiement du prestataire restauration et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE du nouveau mode de paiement du prestataire restauration

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°9- Objet : convention de partenariat avec l'ANCV « Programme Seniors en Vacances 2011 – Convention ANCV – Porteur de projet »

L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public régi par les articles L. 411-1 à L. 411-21 et R. 411-1 à R. 411-26 du code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'ANCV est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place, depuis 2007, le programme « Seniors en Vacances destiné aux personnes âgées ».

Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Il s'inscrit également dans une démarche de prévention, notamment par la sélection d'organismes de formation et de thématiques liées à l'avancement en âge des seniors.

L'ANCV s'adresse, pour ce faire, à des structures locales ou nationales telles que des collectivités territoriales, des centres communaux d'action sociale, des caisses de retraite complémentaire, des associations de retraités, des foyers logement, des résidences de personnes âgées ou encore des organismes caritatifs qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projet », étant précisé que ce programme est également directement accessible aux personnes, agissant à titre individuel, répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ANCV.

Fort des nombreux avantages pour les retraités entrant dans le cadre cité plus haut, le CCAS a souhaité s'associer à l'ANCV par le biais d'une convention de partenariat intitulée « Programme Seniors en Vacances 2011 – Convention ANCV – Porteur de projet ».

Le Service Animation du Pôle Age d'Or a ainsi pu organiser une sortie de 4 jours dans le Gers à destinations des 80 ans et plus qui bénéficient de tarifs préférentiels.

Sortie du 10 au 14 octobre 2011.

Il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre l'ANCV et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat entre l'ANCV et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°10 Objet : Téléthon 2011

Comme chaque année, le pôle Age d'Or participera au Téléthon sur Agde.

Au programme :

- Mercredi 23 novembre de 14h à 18h à la salle des Fêtes d'Agde, « Thé dansant » organisé par l'atelier danses de salon. Entrée : 5 euros.

- En novembre, les concours de coinche (au Foyer Jean Félix au Grau d'Agde, à La Maison du Temps Libre au Cap d'Agde, au Jardin de la Calade à Agde) seront proposés au tarifs exceptionnel de 2 €, dont 1 € reversé à l'organisation locale du Téléthon.

- Dimanche 27 Novembre à 15 h au Palais des Congrès du Cap d'Agde, « Spectacle Inter-génération ». Entrée 4 euros. Ce spectacle associe les ateliers du Pôle Age d'Or et les associations locales.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver l'organisation de ces manifestation en faveur du Téléthon 2011 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation de ces manifestation en faveur du Téléthon 2011

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°11 Objet : Noël dans les Foyers

Le Pôle Age d'Or du CCAS organisera un repas spécial Noël :

- le mardi 13 décembre à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde
- le mercredi 14 décembre au Foyer de la Calade à Agde
- le vendredi 16 décembre à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde.

Il a été demandé à la société SOGERES de confectionner un repas amélioré pour ces manifestations. L'animation sera assurée par les gestionnaires et l'animatrice des foyers et l'animatrice intergénération. Prix : 13 € par personne.

Une boîte de dégustation de chocolats, prise en charge par le CCAS, sera offerte à tous les participants. Inscriptions dans les foyers respectifs à partir du 14 novembre 2011.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en €
14/12/2011	Noël Maison du Temps Libre	13 €	0	13 €	
14/12/2011	Noël Jardin de la Calade	13 €	0	13 €	
16/12/2011	Noël Espace Jean Félix	13 €	0	13 €	

La participation des retraités sera encaissée par caisse enregistreuse. Afin de procéder à cet encaissement une touche de 13 € sera activée sur les caisses enregistreuses des trois foyers. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation du « Noël des Foyers » dans les différents foyers de la Ville et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation du « Noël des Foyers » dans les différents foyers de la Ville

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°12- Objet : Noël du Pôle Age d'Or

Le Pôle Age d'Or organise le Noël du Pôle Age d'Or le vendredi 9 décembre à partir de 12 heures.

Cette manifestation consiste en l'organisation d'un repas avec animation suivi d'un bal au Moulin des Evêques à Agde pour les retraités Agathois.

Une pâtisserie sera servie pour le goûter.

L'animation sera assurée par Denis PELLIGRINI avec l'intervention de « Agde Musica » (orgue de Barbarie et chanteurs avec chansons populaires à reprendre en chœur par le public).

Inscriptions : à partir du lundi 14 novembre 2011 au Pôle Age d'Or à Agde, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde et à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde pendant leurs heures d'ouverture au public.

Prix : 18.00 € par personne.

Une boîte de dégustation de chocolats, prise en charge par le CCAS, sera offerte à chaque participant.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en €
09/12/11	Noël du Pôle Age d'Or	18.00 €	0 €	18.00 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation du « Noël du Pôle Age d'Or » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation du « Noël du Pôle Age d'Or »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°13- Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative N°1 du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale dont les écritures comptables se présentent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITION
Chapitre 67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 3 800,00
		TOTAL	+ 3 800,00

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITION
Chapitre 74	7478	Participations autres organismes	+ 3 800,00
		TOTAL	+ 3 800,00

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'approuver la Décision Modificative N°1 du Budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale, par nature et chapitre dont chaque section se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	propositions	VOTE
67 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 800,00	A l'unanimité
TOTAL	3 800,00	

RECETTES	propositions	VOTE
74 Dotations et participations	3 800,00	A l'unanimité
TOTAL	3 800,00	

VOTE la Décision Modificative Budgétaire n° 1 du Budget Primitif 2011 selon les conditions indiquées ci-dessus.

A L'UNANIMITE

Question N°14- Objet :Avenant à la Convention Prestation de Service RAM

La Caisse nationale des Allocations Familiales revalorise le montant de la Prestation de Service 2010 RAM à compter du 1er janvier 2011.

Le taux fixe de financement passe de 40% à 43% pour le mode de calcul du droit.

En accord avec la nouvelle réglementation en vigueur, il convient de signer un avenant entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde et la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers tenant compte de la modification du taux de financement de la Prestation de Service.

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre Acte de la revalorisation de la Prestation de Service 2010 RAM à compter du 1er janvier 2011 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE de la revalorisation de la Prestation de Service 2010 RAM à compter du 1er janvier 2011

APPROUVE ledit avenant dans les conditions définis ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11H00

Gilles D'ETTORE
Président du CCAS